

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 18 mai 2023 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

18 mai 2023

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Christian Girouard, substitut de Saint-Justin

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

Était absent :

Un délégué de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2023
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2023
8. Suivi des heures accumulées des employés
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les opérations et équipements
 - 12.1 Rapport des opérations
 - 12.2 Déplacement de la conduite de la route Barthélemy
 - 12.3 Formation sur les vannes régulatrices

- 12.4 Achat de cadenas
- 12.5 Stabilisation du talus du barrage Waterloo
- 12.6 Pièces de pompes doseuses
- 12.7 Pièces pour l'analyseur de chlore
- 13. Varia
 - 13.1 Poste d'opérateur temporaire
 - 13.2 Webinaire sur la gestion contractuelle
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2023-05-048 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante;

POUR CE MOTIF :

2023-05-049 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2023.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 avril 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

2023-05-050 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 15 mai 2023;

POUR CE MOTIF :

2023-05-051 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Christian Girouard et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

Séance ordinaire du 18 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 mai 2023;

POUR CE MOTIF :

2023-05-052

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de vingt-cinq mille cent soixante-quinze et trente-quatre (25 175,34 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 mai 2023.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2023 préparé en date du 12 mai 2023;

POUR CE MOTIF :

2023-05-053

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Girouard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2023.

8. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 13 mai 2023.

9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 16 mai 2023 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 mai 2023 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

11. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 4 mai 2023 relativement à la pluviométrie.

12. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

12.1 RAPPORT DES OPÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Drumco Énergie a réparé le chauffe-moteur de la génératrice du BSA ;
- Audiocomm est venu vérifier la communication de plusieurs stations et ils ont programmé le VHF du nouveau F-150 ;
- Nous avons commandé de nouveaux pneus d'été pour le Sprinter chez Services de pneus Lagacé de Louiseville ;
- Nous avons eu la visite d'étudiants de première année de l'UQAM pour une après-midi ;
- Mathieu Lafontaine a terminé sa formation en traitement des eaux et a débuté son compagnonnage ;
- Nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour les services d'ingénierie pour le raccordement du Puits SA-25 à l'usine de traitement de l'eau potable. Les soumissions sont valides jusqu'au 9 août. Nous allons attendre d'avoir des nouvelles du programme PRIMEAU 2023 avant d'octroyer le contrat ;
- Nous avons lancé le processus d'appel d'offres sur invitations auprès de cinq entreprises pour la réhabilitation du Puits SA-21.

12.2 DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE DE LA ROUTE BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) doit remplacer un ponceau par un pont sur la route Barthélemy à Saint-Léon-le-Grand ;

CONSIDÉRANT QU'une conduite de la Régie passe entre la chaussée et le ponceau et doit être déplacée avant la fin de l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ s'engage à défrayer tous les frais relatifs au déplacement de la conduite de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'un marché doit être signé entre le MTQ et la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande à la Régie son choix pour le tracé de sa nouvelle conduite, soit au nord ou au sud du pont ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ et les ingénieurs mandatés par la Régie recommandent l'option du tracé au nord du pont pour le déplacement de la conduite ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-054

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie arrête son choix sur l'option nord du pont pour le tracé de déplacement de la conduite ;

Séance ordinaire du 18 mai 2023

QUE Monsieur Roger Michaud, président de la Régie et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit mandatés à signer pour et au nom de la Régie le marché avec le MTQ ;

QUE les ingénieurs et techniciens en génie civil mandatés par la Régie dans ce dossier soient autorisés à finaliser les plans et devis avec l'option nord du pont pour approbation par le MTQ en prévision du processus d'appel d'offres.

12.3 FORMATION SUR LES VANNES RÉGULATRICES

CONSIDÉRANT l'intérêt des opérateurs de la Régie et des employés des municipalités environnantes pour une formation sur l'entretien et le fonctionnement des vannes régulatrices de pression ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Provan peut donner cette formation pour un groupe de personnes ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 2 500,00 \$ plus taxes et serait séparé en fonction du nombre de personnes présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie peut organiser cette formation qui se tiendrait le 20 juin 2023 à Sainte-Ursule et inviterait les employés des municipalités à y participer ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-055 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Christian Girouard et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie organise la formation sur l'entretien et le fonctionnement des vannes régulatrices de pression ;

QUE la Régie autorise ses opérateurs et son manœuvre à y assister ;

QUE la Régie refacture aux municipalités les coûts de cette formation au prorata du nombre de participants.

12.4 ACHAT DE CADENAS

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit se procurer de nouveaux cadenas ;

CONSIDÉRANT QUE SerruPro Trois-Rivières dépose la plus basse soumission au coût de 1 116,60 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-056 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de nouveaux cadenas chez SerruPro Trois-Rivières.

12.5 STABILISATION DU TALUS DU BARRAGE WATERLOO

Ce point est reporté à la séance du mois de juin.

12.6 PIÈCES DE POMPES DOSEUSES

CONSIDÉRANT QUE des pièces de rechange pour les pompes doseuses sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE Chem Action dépose une soumission au coût de 1 343,00 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-057

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de pièces de rechange pour les pompes doseuses chez Chem Action au coût de 1 343,00 \$ plus taxes.

12.7 PIÈCES POUR L'ANALYSEUR DE CHLORE

CONSIDÉRANT QUE des pièces de rechange pour l'analyseur de chlore sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE Veolia dépose une soumission au coût de 2 360,18 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-058

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de pièces de rechange pour l'analyseur de chlore chez Veolia au coût de 2 360,18 \$ plus taxes.

13. VARIA

13.1 POSTE D'OPÉRATEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-03-033, le conseil d'administration avait décidé d'ouvrir un poste d'opérateur temporaire pour palier à un manque provisoire de personnel d'opération ;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats ont été rencontrés en entrevue mais qu'aucun d'eux n'a les qualifications ou les compétences pour le poste ;

CONSIDÉRANT QUE tous les opérateurs réguliers sont de retour au travail et que le manœuvre a terminé sa formation d'opérateur en traitement des eaux ;

CONSIDÉRANT QU'au besoin, les deux opérateurs de remplacement embauchés au mois de janvier 2023 peuvent toujours venir dépanner la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2023-05-059

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'abandonner le projet d'embauche d'un opérateur temporaire.

